

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 5 décembre 2024 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Sainte-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay  
Siège #2 - André Ferland  
Siège #3 - Jean-Guy Labbé  
Siège #4 - Réjean Labonté  
Siège #5 - Doris Gilbert  
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier est présent.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

214-12-24

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 18 NOVEMBRE 2024
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Comptes fournisseurs au 5 décembre 2024
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 6.1 - Service incendie
  - 6.2 - Travaux rue Langevin et route 204
    - 6.2.1 - Programme PRIMEAU - convention d'aide financière
    - 6.2.2 - Nomination de l'auditeur
  - 6.3 - Parc industriel
  - 6.4 - Éclairage public
  - 6.5 - Droits sur les carrières et sablières
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
  - 7.1 - Oeuvre des loisirs
  - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
    - 7.2.1 - Travaux de réfection de la toiture
    - 7.2.2 - Reconstruction Centre sportif
    - 7.2.3 - Bail emphytéotique
  - 7.3 - Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
  - 7.4 - Budget 2025
  - 7.5 - OMH Beauce-Etchemins
  - 7.6 - Société d'Habitation du Québec
  - 7.7 - Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés
  - 7.8 - Déclaration des dons et avantages
  - 7.9 - Séances du conseil pour l'année 2025
- 8 - CORRESPONDANCE
  - 8.1 - FQM
  - 8.2 - Office des personnes handicapées du Québec
  - 8.3 - Custom Performance
  - 8.4 - Nouvel Essor
  - 8.5 - Mini-Scribe
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

6.5 Droits sur les carrières et sablières

ADOPTÉE

215-12-24

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 18 NOVEMBRE 2024**

Les procès-verbaux des séances du 7 et 18 novembre 2024 a été envoyés aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE les procès-verbaux des séances ci-dessus mentionnées soit adoptés.

ADOPTÉE

### **4 - FINANCES**

216-12-24

#### **4.1 - Comptes fournisseurs au 5 décembre 2024**

##### LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 5 DÉCEMBRE 2024

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2400613	FABRIQUE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	100,00	100,00
C2400614	MARIE-CHRISTINE GARREAU	750,00	750,00
C2400615	HYDRO-QUEBEC	1 073,45	1 073,45
C2400615	HYDRO-QUEBEC	37,01	37,01
C2400616	MUNICIPALITE DE SAINTE-JUSTINE	293,65	293,65
C2400617	HYDRO-QUEBEC	366,86	366,86
C2400618	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	24 930,06	24 930,06
C2400619	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	25 843,10	25 843,10
C2400620	HYDRO-QUEBEC	2 494,95	2 494,95
C2400620	HYDRO-QUEBEC	946,79	946,79
C2400620	HYDRO-QUEBEC	1 747,22	1 747,22
C2400621	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	250,00	250,00
C2400621	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	261,06	261,06
C2400621	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	5 852,22	5 852,22
C2400621	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	3 901,49	3 901,49
C2400622	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	561,07	561,07
C2400623	BELL MOBILITÉ INC.	96,64	96,64
C2400624	M. LEMIEUX INC.	9 692,39	9 692,39
C2400624	M. LEMIEUX INC.	16 753,62	16 753,62
	FRÉDÉRIC LAPOINTE	1 604,76	
	YVAN GAGNON	1 046,66	
C2400625	TELUS SOLUTIONS EN SANTÉ INC.	43,98	
C2400626	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	3 223,94	
C2400627	AON HEWITT	6 436,20	
C2400628	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	18 155,75	
C2400629	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	7 122,46	
C2400630	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24,00	
C2400631	COOP STE-JUSTINE	14 502,07	
C2400632	HYDRO-QUEBEC	999,48	
C2400632	HYDRO-QUEBEC	1 037,64	
C2400632	HYDRO-QUEBEC	997,28	

C2400632	HYDRO-QUEBEC	35,86	
C2400632	HYDRO-QUEBEC	508,63	
C2400632	HYDRO-QUEBEC	1 057,98	
C2400633	ROTOBEC INC.	142 986,77	
C2400634	OMH BEAUCE-ETCHEMINS	9 969,00	
C2400634	OMH BEAUCE-ETCHEMINS	9 554,00	
C2400635	BROUSSEAU SPORTS & FILS	73,54	
C2400636	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	294,61	
C2400637	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	151,55	
C2400638	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	439,73	
C2400639	PUROLATOR COURRIER LTEE	8,45	
C2400640	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	2 494,59	
C2400641	MUNICIPALITE DE ST-CYPRIEN	21 983,85	
C2400642	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	89,06	
C2400643	SOCIETE DU PATRIMOINE DE SAINTE-JUSTINE	7 500,00	
C2400644	DORYFOR INC.	206,96	
C2400644	DORYFOR INC.	14,72	
C2400645	SANI-ETCHEMIN INC.	1 707,38	
C2400646	ELECAL	825,18	
C2400647	CAMIONS GLOBOCAM BEAUCE INC	429,11	
C2400648	LES HUILES DESROCHES INC.	8 090,44	
C2400649	EUROFINS ENVIRONEX	1 171,60	
C2400649	EUROFINS ENVIRONEX	770,33	
C2400650	PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.	677,78	
C2400651	M.R.C. DES ETCHEMINS	5 052,29	
C2400652	PAROISSE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	300,00	
C2400652	PAROISSE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	700,00	
C2400653	PRODUITS SANITECH	189,59	
C2400654	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	751,54	
C2400655	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	267,45	
C2400656	AUTOMATION R.L. INC.	310,43	
C2400657	SEL DRUMMOND ENR.	9 312,98	
C2400658	GYRO-TRAC CORPORATION	226,71	
C2400658	GYRO-TRAC CORPORATION	1 382,65	
C2400659	FONDATION HÔTEL-DIEU DE LÉVIS	1 000,00	
C2400660	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	4 093,11	
C2400661	MARTIAL AUDET	245,00	
C2400662	FRÉDÉRIK LAPOINTE	200,00	
C2400662	FRÉDÉRIK LAPOINTE	275,00	
C2400663	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2400664	MAC CONSTRUCTION INC.	211 124,21	
C2400665	GLS	21,18	
C2400666	DÉNEIGEMENT WL	99,98	
C2400667	ENERGIES SONIC INC.	360,51	
C2400668	PJB INDUSTRIES INC	1 241,05	
C2400669	CEP FORENSIQUE INC	12 515,90	
C2400670	BERNIER BOIS FRANC INC	28,74	
C2400671	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	4 686,20	
C2400673	SEL FRIGON	709,86	
C2400675	RESTAURANT LA GRILLE	844,84	
C2400676	STELM	1 741,87	
	TOTAL	619 956,37	95 951,58
	SOLDE À PAYER	524004,79	
	ENCAISSE	69162,21	

## TRAVAUX ROUTE 204 & RUE LANGEVIN

C2400671	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	23 219,45
C2400672	EXCAVATION BOLDUC INC.	199 434,20
C2400674	NVIRA ENVIRONNEMENT INC	13 875,59
	TOTAL / NOVEMBRE	236 529,24
	TOTAL / OCTOBRE	1 053 712,13
	TOTAL / SEPTEMBRE	1 413 718,75
	TOTAL / AOÛT	692 116,24
	TOTAL AU 21 NOVEMBRE 2024	3 396 076,36

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

### 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

### 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

#### 6.1 - Service incendie

Le conseil est informé des dossiers en cours à la Régie des incendies notamment en ce qui a trait au remplacement des bunkers, à l'agrandissement de la porte de la caserne incendie de Sainte-Justine ainsi qu'au rapport des sorties causées par les fausses alarmes.

#### 6.2 - Travaux rue Langevin et route 204

Le conseil est informé que les travaux de renouvellement de conduite sur la rue Langevin et la route 204 ont reçu la réception provisoire le 21 novembre dernier.

##### 6.2.1 - Programme PRIMEAU - convention d'aide financière

Nous devrions recevoir prochainement la convention d'aide financière exigée dans le cadre du programme PRIMEAU.

Ce document nous permettra de finaliser l'audit demandé dans le cadre de ce programme.

217-12-24

##### 6.2.2 - Nomination de l'auditeur

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine mandate la firme Blanchette Vachon pour la préparation du rapport d'audit qui doit accompagner la déclaration finale des travaux autorisés dans le cadre du programme PRIMEAU;

que ledit conseil municipal mandate également la firme Blanchette Vachon pour la préparation du rapport d'audit qui doit accompagner la déclaration finale des travaux autorisés dans le cadre de la TECQ 2019-2024.

ADOPTÉE

### **6.3 - Parc industriel**

Le conseil est informé que l'ingénieure au dossier préparera prochainement une offre de services pour une demande de modification à l'autorisation ministérielle afin de pouvoir retirer l'installation d'une membrane étanche dans le bassin de rétention du Parc industriel.

### **6.4 - Éclairage public**

Suite à des demandes d'ajout de luminaires dans le secteur de la rue Industrielle, du boulevard Lessard et de la rue Rotobec, une évaluation de la situation sera effectuée prochainement afin de pouvoir prendre une décision dans ce dossier.

**218-12-24**

### **6.5 - Droits sur les carrières et sablières**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine approprie un montant de 10 000\$ à même le compte "Revenus reportés carrières et sablières" et ce, pour les travaux réalisés dans les rangs.

ADOPTÉE

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1 - Oeuvre des loisirs**

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au marché de Noël, au 6pack enfant, au 6pack adulte, au hockey plaisir, à la danse, au restaurant ainsi qu'à la corvée avant la démolition.

### **7.2 - Centre sportif Claude-Bédard**

#### **7.2.1 - Travaux de réfection de la toiture**

Le conseil est informé de l'état actuel de ce dossier.

#### **7.2.2 - Reconstruction Centre sportif**

La réunion de démarrage avec l'entrepreneur se tiendra le 16 décembre.

#### **7.2.3 - Bail emphytéotique**

Le directeur effectue un suivi dans ce dossier.

**219-12-24**

### **7.3 - Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle**

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

Il est proposé par Doris Gilbert,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise ce qui suit :

- D'informer le ministère de la Langue française que la Municipalité de Sainte-Justine utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;
- Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;
- Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Justine et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

#### **7.4 - Budget 2025**

Le document de travail du budget 2025 a été transmis aux membres du conseil municipal le 4 décembre 2024 et l'avis public de l'adoption de ce budget et du programme triennal d'immobilisations a été publié le 4 décembre 2024.

L'adoption du budget aura lieu le 12 décembre 2024 à 21h.

#### **7.5 - OMH Beauce-Etchemins**

La prochaine réunion de l'OMH Beauce-Etchemins aura lieu le 18 décembre.

#### **7.6 - Société d'Habitation du Québec**

Le conseil est informé du projet "En route vers plus de logements hautement préfabriqués au Québec" de la Société d'habitation du Québec.

#### **7.7 - Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés**

Cet item est reporté à la prochaine séance.

#### **7.8 - Déclaration des dons et avantages**

Selon l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le greffier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membres du conseil, lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage.

Selon les informations reçues, aucun membre du conseil municipal n'a reçu de don, de marque d'hospitalité ou tout autre avantage au cours de la dernière année.

220-12-24

#### **7.9 - Séances du conseil pour l'année 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Il est résolu à l'unanimité:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront le jeudi et débuteront à 19h30 les jours suivants :

16 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 1er mai, 5 juin, 3 juillet, 14 août, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

## **8 - CORRESPONDANCE**

**221-12-24**

### **8.1 - FQM**

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,

Et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité de Sainte-Justine demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour

contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, à la député de la circonscription de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

222-12-24

### **8.2 - Office des personnes handicapées du Québec**

CONSIDÉRANT QUE plus de 20% de la population québécoise de 15 ans et plus a au moins une incapacité (motrice, auditive, visuelle, etc.), et que cette proportion pourrait augmenter dans les prochaines années en raison du vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de leurs citoyennes et citoyens sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont des partenaires incontournables pour l'administration de l'état d'urgence sur le terrain et qu'elles peuvent mettre à la disposition des municipalités des ressources appropriées;

CONSIDÉRANT les événements climatiques extrêmes tels que les feux de forêt, inondations et tempêtes de verglas qui ont eu lieu dans les dernières années au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'ampleur de ce type d'évènement;

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité de Sainte-Justine tienne compte des besoins des personnes handicapées dans sa planification des mesures d'urgence, éventuellement en collaboration avec la MRC des Etchemins afin d'assurer leur sécurité en cas d'évacuation.

ADOPTÉE

### **8.3 - Custom Performance**

Le conseil municipal refuse cette demande d'aide financière.

### **8.4 - Nouvel Essor**

L'équipe de Nouvel Essor tient à exprimer sa sincère gratitude pour le don de 500\$ que la Municipalité de Sainte-Justine lui a accordé pour l'année 2025.

### **8.5 - Mini-Scribe**

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois de décembre est remis aux membres du conseil.



223-12-24

**9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité:

QU'à 21h15, la présente séance soit ajournée au 12 décembre 2024 à 20h30.

ADOPTÉE

---

Directeur général et greffier-trésorier

---

Maire